

**NOTE DE TRAVAIL**

A37-WP/137
TE/68
13/9/10
Révision n° 1
20/9/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION**COMMISSION TECHNIQUE**

Point 29 : Rapport sur la mise en œuvre du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) conformément à l'approche systémique globale et sur l'évolution du Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) de l'OACI au-delà de 2010

USOAP ET CMA

(Note présentée par 53 États contractants¹, membres de la Commission Africaine de l'Aviation Civile)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note analyse la mise en œuvre des audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) conformément à l'approche systémique globale (CSA) dans la Région AFI et propose des mesures visant à renforcer la capacité de supervision des États africains et à remédier dès que possible aux carences constatées. Elle fait part aussi de certaines préoccupations de l'Afrique au sujet de l'évolution de l'USOAP vers la méthode de surveillance continue (CMA) au-delà de 2010.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à noter les renseignements présentés ci-dessous ;
- à prendre des mesures pour appuyer les États africains.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à l'Objectif stratégique A : Sécurité — <i>Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale.</i>
<i>Références :</i>	D9935, <i>Rapport de la Conférence de haut niveau de 2010 sur la sécurité</i>

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe

1. INTRODUCTION

1.1 Les audits du Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP) ont commencé en 2005. Ils ont servi à évaluer la mise en œuvre effective d'un système de supervision de la sécurité et l'état d'application des normes et pratiques recommandées (SARP) ainsi que des procédures et éléments indicatifs connexes. Les résultats de ces audits indiquent que l'on fait encore des constatations dans les domaines de la délivrance des licences du personnel, de l'exploitation aérienne et de la navigabilité, mais la plupart portent sur de nouveaux domaines, notamment ceux des aérodromes, des services de navigation aérienne et des enquêtes sur les accidents et les incidents d'aviation.

1.2 Le concept de CMA nécessitera d'établir un système pour surveiller en permanence la capacité de supervision de la sécurité des États contractants. Dans le cadre de ce système de surveillance, l'OACI utilisera une approche harmonisée et cohérente pour déterminer le niveau de sécurité des activités aéronautiques et évaluer les moyens de gestion de la sécurité.

2. ANALYSE

2.1 Programme universel OACI d'audits de supervision de la sécurité (USOAP)

2.1.1 L'analyse des résultats des audits révèle que le taux mondial moyen de non-mise en œuvre des huit éléments cruciaux (ÉC) est de 42 % et que le taux le plus élevé concerne l'ÉC-4, *Qualification et formation du personnel technique*. En Afrique, le taux de non-mise en œuvre des huit ÉC dépasse 50 %, sauf pour ce qui est de l'ÉC-1, qui est de 40 %. Les ÉC-4, 6 et 8 correspondent encore aux domaines de plus grande préoccupation en Afrique. De plus, il y a probablement une corrélation entre la non-mise en œuvre des éléments cruciaux et le taux d'accident.

2.1.2 Pour que les États africains puissent remédier à leurs carences dès que possible, il serait important que les États s'entendent sur des objectifs que tous les États de la région peuvent raisonnablement atteindre.

2.1.3 Devant la gravité de la situation, les États africains ont déjà pris des mesures et se sont engagés à mettre en œuvre les recommandations convenues à la réunion conjointe de l'OACI et de la CAFAC tenue récemment à N'Djamena (note d'information A37-WP/140). L'OACI élabore actuellement des propositions de projet pour assurer le suivi des recommandations de cette réunion, qui visent principalement à résoudre les PGS et les carences en matière de supervision de la sécurité des États dont le cas a été déféré à l'ARRB.

2.1.4 Cependant, même si cet engagement a été pris, il est clair qu'un financement, soit par les États bénéficiaires eux-mêmes, soit par des États donateurs, des institutions de financement ou le fonds IFFAS de l'OACI, devra être assuré pour favoriser une mise en œuvre concrète.

2.1.5 Plusieurs autres initiatives sont en cours en Afrique qui visent à remédier aux carences décelées dans le cadre de l'USOAP, notamment l'ACIP, les COSCAP et les RSOO.

2.1.6 La formation est l'un des principaux problèmes en Afrique ; il est vraiment nécessaire d'établir un plan directeur pour la formation sur le continent. À cette fin, l'ACIP de l'OACI, la CAFAC, les RSOO, les communautés économiques régionales et toutes les parties prenantes qui aident l'Afrique devraient aligner leurs efforts pour que l'objectif soit atteint.

2.2 **Transition à une méthode de surveillance continue (CMA)**

2.2.1 À la Conférence de haut niveau sur la sécurité (HLSC) de 2010, les États africains ont exprimé leur préoccupation au sujet du délai proposé de deux ans pour la transition à la CMA, compte tenu des efforts qu'ils déploient pour répondre aux constatations et mettre en place un PNS.

2.2.2 La Recommandation 1/2, paragraphe b), de la Conférence indique que « *le Conseil de l’OACI [devrait] surveille[r] les progrès réalisés durant la période de transition et en ajuste[r] la durée au besoin. Le Conseil devrait faire rapport aux 37^e et 38^e sessions de l’Assemblée de l’OACI sur le déroulement de la transition à la CMA* », mais les États africains demeurent préoccupés par le court délai.

2.2.3 Pour atteindre tous les objectifs, les États africains devront beaucoup compter sur l'aide du siège et des bureaux régionaux de l'OACI, ce qui accroîtra la pression qui s'exerce déjà sur les ressources des bureaux régionaux. Dans ce cas, les bureaux régionaux de l'OACI en Afrique devront disposer de ressources suffisantes pour pouvoir aider les États et collecter les données nécessaires à la CMA.

2.2.4 Les besoins en matière de formation dans le cadre de la CMA en ce qui concerne à la fois les coordonnateurs nationaux de surveillance continue (NCMC) et les autres experts et membres du personnel désignés par les États ne doivent pas être sous-estimés durant la transition.

2.2.5 Les ateliers régionaux de l'OACI sur la CMA devraient être élargis de façon à accueillir un maximum d'États dans toutes les régions.

3. **CONCLUSION**

3.1 Les États africains réitèrent leur appui à la méthode de surveillance continue mais souhaitent proposer que l'Assemblée envisage les mesures suivantes.

3.1.1 L’OACI devrait évaluer la capacité des États/régions à mettre en œuvre la CMA durant la phase de transition.

3.1.2 L’OACI devrait effectuer une analyse du rapport coût/avantages en vue de la mise en œuvre effective de la CMA.

3.1.3 L’OACI et les États contractants devraient déterminer les coûts supplémentaires liés à la transition des États à la CMA, ainsi que les incidences du financement.

3.1.4 L’OACI devrait permettre le maintien de l’approche CSA de l’USOAP en parallèle avec la CMA, pour que la période de transition se déroule en douceur et avec succès, sans créer de vides de mise en œuvre.